



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 88798

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les taux d'échec aux examens en première année universitaire. Ces taux élevés traduisent un problème universitaire auquel il convient d'apporter des solutions. Il lui demande comment son ministère intervient sur la question.

Texte de la réponse

La réussite des étudiants, en particulier dans le premier cycle, est un des axes prioritaires de la réforme de l'université. C'est à ce titre qu'un plan pluriannuel pour la réussite en licence a été lancé fin 2007, pour la période de 2008 à 2012, dont un des objectifs est de réduire fortement le taux d'échec en première année de licence. Ce plan représente un effort cumulé sur cinq ans de 730 MEUR, ainsi répartis : 32,4 MEUR en 2008, 103 MEUR en 2009, 170 MEUR en 2010, 211 MEUR en 2011 puis en 2012. Sa mise en oeuvre s'est appuyée sur le cahier des charges de l'offre de formation pour le cursus licence, rédigé à partir des travaux du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle. Ainsi, chaque université a élaboré un projet en faveur de la rénovation du cursus licence et de l'accompagnement des étudiants demandé par la circulaire du 15 janvier 2008. Dans ce cadre, les universités ont été expressément engagées à améliorer la réussite des étudiants en première année de licence en prenant en compte la diversité des publics accueillis, en renforçant l'encadrement pédagogique et en assurant un suivi permanent des étudiants. Un premier bilan des actions réalisées par les universités a été effectué par le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle. Ce bilan montre que les universités ont parfaitement pris la mesure du problème de l'échec des étudiants en licence, et en particulier en 1re année, et se sont mobilisées pour mettre en oeuvre les recommandations du plan. Ainsi, différentes actions ont été mises en oeuvre par les universités : le renforcement de l'encadrement pédagogique avec la mise en place d'enseignants référents assurant un accompagnement personnalisé des étudiants, l'augmentation des horaires, la réduction de la taille des groupes de travaux dirigés et la diversification des méthodes pédagogiques, notamment par le développement du contrôle continu ; le suivi des étudiants en difficulté grâce à des dispositifs de repérage précoce des situations de décrochage, la mise en oeuvre de dispositifs de soutien, notamment le tutorat, et, le cas échéant, de réorientation vers une filière mieux adaptée aux projets et capacités de l'étudiant. Une réelle mobilisation tant des instances dirigeantes que des équipes pédagogiques des universités pour la réussite des étudiants a été constatée et les mesures adoptées se sont traduites par un accompagnement renforcé et plus individualisé de ceux-ci. Les universités se sont engagées à évaluer les dispositifs mis en place et leurs effets sur la réussite des étudiants en première année font l'objet d'un suivi attentif.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88798

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10164

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12892